

École Primaire Publique de l'être

3 Rue Longueve
35420 St Georges de Reintembault
Circonscription de FOUGÈRES

Année scolaire 2022 - 2023

COMPTE RENDU DU 1^{er} CONSEIL D'ÉCOLE

Date : le mardi 18 octobre 2022

Les membres du Conseil d'École se sont réunis sur la demande de Monsieur Chanut, directeur.

Étaient présents :

- Directeur : M. CHANUT
- Enseignants : Mmes BARBEDETTE, LE BAIL et MOLEZ, M. CANNEVET
- Parents d'élèves élus : Mme WU, M. ANDRE
- Mme GASNIER, responsable du service enfance,
- Mme le Maire : Mme BOUCHER.

Étaient excusés :

- M. LE ROUX , Inspecteur de l'Éducation Nationale.
- M. GOURDENNE, enseignant
- Mmes CANAVY, RICAUD et MENUET, parents d'élèves élus
- Mme HIRBEC, membre du RASED

Le conseil d'école s'est réuni de 18h à 20h.

Mme LE BAIL est secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Installation du Conseil
- Bilan de rentrée 2022
- Locaux et équipements
- Règlement intérieur de l'école
- Le Plan Particulier de Mise en Sécurité
- Projet d'école
- Les points et questions des parents d'élèves retenus pour le conseil d'école

Table des matières

I. Installation du conseil.....	2
a. Résultats des élections	2
b. Rôle et missions du Conseil d'Ecole	3
II. Rappel du règlement intérieur de l'école.....	3
a. Règlement intérieur :.....	3
b. Rappel de la zone de proximité pour les sorties scolaires :	3
III. Bilan de rentrée 2022 et organisation pédagogique.....	4
a. Présentation des effectifs de l'école et de la répartition des classes à ce jour :.....	4
IV. Locaux et équipements	4
a. Aménagements réalisés.....	4
b. Aménagements à prévoir	5

Ecole de l'Être, Rue de Longueve, 35420 Saint-Georges-de-Reintembault

Tel : 02 99 97 00 60

Courriel : ecole.0351029d@ac-rennes.fr

Compte-rendu du conseil d'école du 1^{er} conseil d'école, année scolaire 2022 - 2023

V. Le Plan Particulier de Mise en Sûreté.....	5
a. Principe :	5
b. Mise en sûreté des élèves :	6
c. Système d’alerte :	6
d. Exercice.....	6
VI. Projet d’école 2021 – 2025	7
a. Rappel des enjeux et des objectifs	7
b. Plan d’action pour l’année scolaire 2022 – 2023	7
VII. Présentation des projets prévus pour l’année scolaire.....	9
a. Projet en lien avec les Parcours d’Education Artistique et Culturelle.....	9
Le Printemps des Poètes	9
Autres projets en lien avec le PEAC.....	10
b. Projet en lien avec l’Education Physique et Sportive (EPS).....	10
c. Autres projets	11
d. Projets en lien avec le parcours citoyen.....	12
e. Séjour scolaire	12
VIII. Les questions et points des parents d’élèves retenus pour le conseil d’école	13

I. Installation du conseil

a. Résultats des élections

Un point a été fait sur le résultat des élections des parents d’élèves élus au conseil d’école.

Le tableau suivant présente les principaux chiffres :

- Nombre d’inscrits : 160
- Nombre de votants : 34
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 30
- Taux de participation : 21 %

Au niveau de l’évolution de la participation, celle-ci est en baisse :

- 2018 – 2019 : 40%
- 2019 – 2020 : 30%
- 2020 – 2021 : 35%
- 2021 – 2022 : 24%
- 2022 – 2023 : 21%

Le taux de participation continue de baisser alors que la communication au sujet des élections n’a pas changé, les enveloppes ont été imprimées nominativement pour favoriser le vote par correspondance.

Les parents élus au conseil d’école pour l’année scolaire 2022 - 2023 sont les suivants :

- ANDRE Thomas
- CANAVY Gaëlle
- MENUET Floriane
- RICAUD Carol

- WU Angélique

Les 5 postes de titulaires ont été pourvus. Aucun poste de supplément n'a été pourvu.

b. Rôle et missions du Conseil d'École

Il a été rappelé les missions et la composition d'un conseil d'école :

Les membres du conseil d'école siègent pendant une année jusqu'à leur renouvellement.

Après le conseil, le directeur de l'école dresse un procès-verbal qui sera affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école.

Il participe à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école.

Ainsi, il s'occupe :

- *des actions pédagogiques entreprises pour atteindre les objectifs nationaux,*
- *de l'utilisation des moyens alloués à l'école,*
- *des conditions d'intégration des enfants en situation de handicap,*
- *des activités périscolaires,*
- *de la restauration scolaire.*

Le conseil d'école donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles.

Il définit le calendrier des rencontres entre les enseignants et les parents d'élèves.

II. Rappel du règlement intérieur de l'école

a. Règlement intérieur :

Pour rappel, le règlement intérieur des écoles maternelles et des écoles élémentaires publiques est établi par le conseil d'école compte tenu des dispositions du règlement type départemental (consultable à l'école). Il est approuvé ou modifié chaque année lors de la première réunion du Conseil d'école.

Aucune modification du règlement intérieur n'a été faite.

Vote du règlement intérieur : à l'unanimité.

b. Rappel de la zone de proximité pour les sorties scolaires :

Extrait du Bulletin Officiel du 23 septembre 1999 relatif à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques :

« Quels que soient le type de sortie scolaire et les effectifs de la classe, les élèves sont toujours encadrés par deux adultes au moins, dont le maître de la classe. Le deuxième adulte peut être un autre enseignant, un aide éducateur, un agent territorial spécialisé d'école maternelle (ATSEM), un parent ou autre bénévole...

[...]

Toutefois :

- à l'école élémentaire, l'enseignant peut se rendre seul, avec sa classe, soit à pied soit en car spécialement affrété pour la sortie scolaire, sur un lieu situé à proximité de l'école pour une durée globale qui ne dépasse pas la demi-journée de classe (par exemple : gymnase, salle de sport, piscine, bibliothèque municipale...);

- à l'école maternelle, l'enseignant accompagné d'un adulte, peut se rendre, avec sa classe, soit à pied soit en car spécialement affrété pour la sortie scolaire, sur un lieu situé à proximité de l'école pour une

durée globale qui ne dépasse pas la demi-journée de classe (par exemple : gymnase, salle de sport, piscine, bibliothèque municipale...).

Dans tous les cas, lorsqu'une classe comporte des élèves de niveau maternel, les taux d'encadrement applicables sont ceux de l'école maternelle. »

La zone de proximité définie est la suivante :

Définition de la zone de proximité :

O Infrastructures de la commune de Saint-Georges-de-Reintembault (déplacement à pied) :

- Gymnases et salle pluri-activité
- Collège Roquebleue
- Cinéma Julien Maunoir
- Médiathèque
- Salle des ajoncs d'or
- Autres lieux se situant dans le même périmètre (mairie...)

O Piscine Aquatis de Fougères (transport spécialement affrété pour la sortie) *

*à l'exception de la première séance de l'année afin que les élèves se familiarisent avec les lieux

III. Bilan de rentrée 2022 et organisation pédagogique

a. Présentation des effectifs de l'école et de la répartition des classes à ce jour :

Magali Barbedette			Gwénaëlle Le Bail		Yann Gourdenne		Clément Cannevet		Thomas Chanut Julie Molez	
TPS	PS	MS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM1	CM2
5	8	8	6	18	14	12	13	11	10	18
21*			24		26		24		28	

**16 en attendant l'arrivée des élèves scolarisés en TPS*

Soit au total 118 élèves (123 après l'arrivée des TPS)

Historique :

2017-2018 : 100 élèves au 1^{er} octobre

2018-2019 : 92 élèves au 1^{er} octobre

2019-2020 : 114 élèves au 1^{er} octobre

2020 – 2021 : 116 élèves au 1^{er} octobre

2021 – 2022 : 117 élèves au 1^{er} octobre

2022 – 2023 : 118 élèves au 1^{er} octobre

IV. Locaux et équipements

a. Aménagements réalisés

❖ Changement de prestataire informatique :

Nouveau prestataire : 7000.pro (*Lécousse*)

L'installation a été réalisé cet été et la première visite de maintenance trimestrielle a eu lieu le mardi 11 octobre 2022.

Les prestations réalisées et prévues sont les suivantes :

- Maintenance du parc informatique (*installations de disque dur SSD sur les ordinateurs du parc informatique hors classe mobile, mise à jour...*)
- Mise à jour de l'arborescence réseau (*afin de définir le périmètre de travail des élèves, d'établir une gestion de droits concrète*)
- Installation et paramétrage du pare-feu (*filtrage de la connexion internet*)
- Remplacement de l'onduleur qui ne fonctionne plus
- Remplacement du cœur de réseau par un cœur de réseau norme Gigabit
- Mise en place d'une politique de sauvegarde des données
- Mise à jour de la solution antivirus : ESET Endpoint

Coût de l'achat de matériel : 958,02 € TTC pris en charge par la municipalité.

Détail :

- Remplacement de 3 disques HDD par disques SSD : 193,36 € TTC
- NAS : 358.8 €TTC
- 2 disques durs 2To : 179,52 € TTC
- RAM DDR4 4Go : 20,56 € TTC
- NETGEAR Commutateur 24 ports : 135,62 € TTC

❖ Portique à vélos :

Installation d'un portique à vélos le long du bâtiment de l'école par le service technique, derrière la salle des maîtres

Coût : 240 € TTC pris en charge par la municipalité

b. Aménagements à prévoir

Le remplacement des rideaux dans la classe de MS GS est à prévoir, ils sont en mauvais état : le revêtement « opaque » se déchire et se décolle.

Les plaques en caoutchouc autour de la cabane qui se décollent, il est nécessaire de contacter le service technique pour qu'elles soient recollées.

Installer une bordure autour de la zone des copeaux afin qu'ils ne sortent plus de la zone et ne bouchent pas les évacuations des eaux pluviales.

Le plan incliné près de la salle des maîtres qui avait été fabriqué et installé par le service technique suite au projet sur les tracés de la cour de récréation est cassé, il est nécessaire de contacter le service technique pour qu'il soit réparé.

V. Le Plan Particulier de Mise en Sûreté

a. Principe :

Le PPMS attentat-intrusion est un « plan ». Il est destiné à la fois à l'école ou à l'établissement scolaire et aux forces de sécurité qui devraient intervenir en cas d'attentat, d'intrusion malveillante ou de toute autre forme d'attaque menaçant directement ou indirectement la sécurité des personnes présentes sur le site.

Pour l'école ou l'établissement scolaire, le PPMS permet d'avoir réfléchi aux réactions à avoir dans ces situations de crise, en fonction des particularités de chaque établissement d'enseignement. Cette réflexion et les tests que constituent les exercices aident à acquérir progressivement des réflexes permettant de réagir de façon immédiate en mettant en œuvre des comportements qui auront été prédéfinis.

b. Mise en sûreté des élèves :

En fonction de la situation, deux options sont envisageables :

- S'échapper,
- Se cacher, se confiner.

c. Système d'alerte :

Suite aux derniers exercices, la chaîne d'alerte retenue est la suivante :

Chaîne d'alerte :

- ➔ La personne qui constate l'intrusion déclenche le signal via la corne de brume
- ➔ L'alerte est transmise via talkie-walkie au second bâtiment
- ➔ Le signal via la corne de brume est déclenché au niveau du second bâtiment

L'école est désormais équipée d'une corne de brume par salle et d'un Talkie-Walkie par bâtiment.

d. Exercice

Prochain exercice - exercice du vendredi 21 octobre :

Pour le prochain exercice, il est proposé que la personne qui déclenche le PPMS attentat intrusion ne soit pas la personne qui transmette l'information au second bâtiment via le Talkie-Walkie.

Scénario envisagé :

- Déclenchement via la corne de brume situé dans la classe de TPS PS MS (*Bâtiment B*)
- Transmission du signal par Talkie-Walkie (*situé dans la classe de MS GS*)
- Réception du signal Talkie-Walkie dans la classe de CM1 – CM2 (*Bâtiment A*)
- Transmission de l'alerte via la corne de brume à l'ensemble du bâtiment A

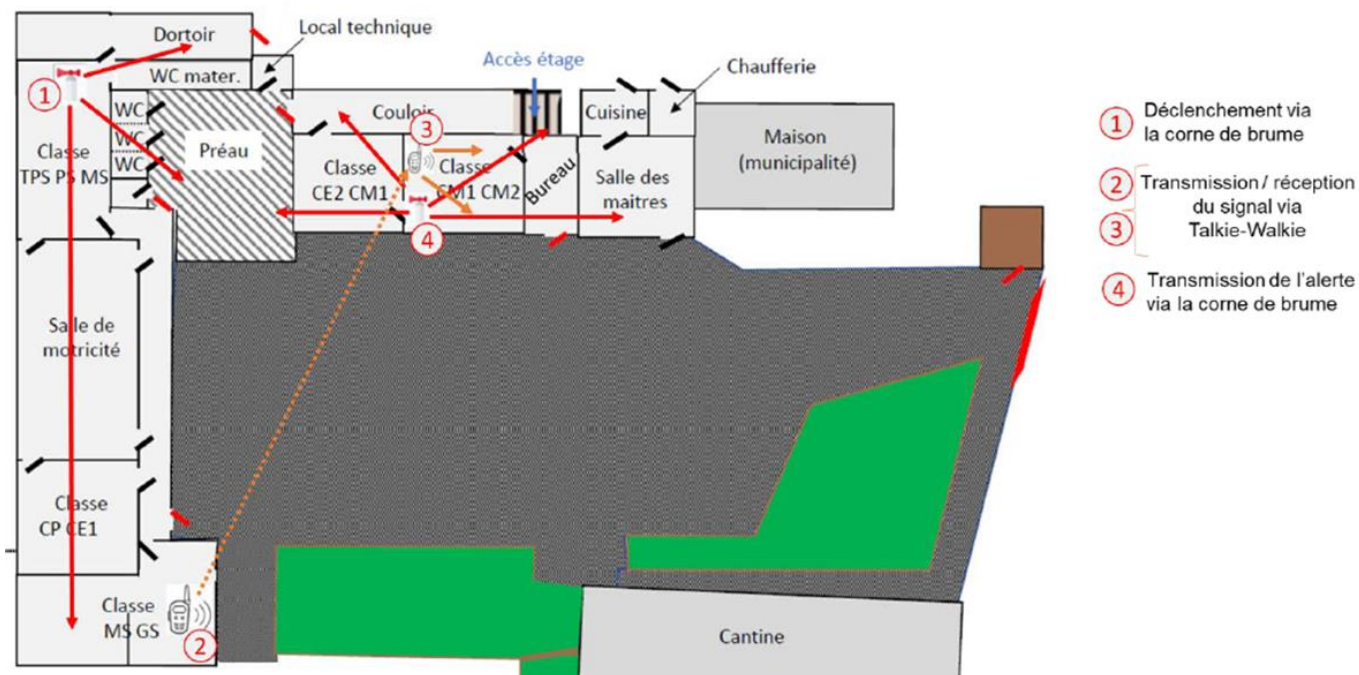


Schéma de l'exercice PPMS attentat – intrusion du vendredi 21 octobre

VI. Projet d'école 2021 – 2025

a. Rappel des enjeux et des objectifs

Enjeu n°1 : Œuvrer pour une école plus juste et équitable dans l'accès à la culture, réduire le déficit culturel.

Objectif n°1 : Favoriser la lecture personnelle, l'accès aux livres.

Objectif n°2 : Créer des habitudes de fréquentation des lieux culturels aux élèves et à leur famille.

Enjeu n°2 : Œuvrer pour école une émancipatrice : accompagner l'élève dans la construction de son identité.

Objectif : Accompagner les élèves à mieux cerner leurs centres d'intérêts, leurs donner des outils pour s'exprimer (exprimer leurs émotions, leurs préférences), accepter les différences de points de vue.

b. Plan d'action pour l'année scolaire 2022 – 2023

Enjeu n°1 : Œuvrer pour une école plus juste et équitable dans l'accès à la culture, réduire le déficit culturel.

Objectif n°1 : Favoriser la lecture personnelle, l'accès aux livres

	Mise en œuvre	Plan d'action année scolaire 2022 2023
1	Donner accès aux livres (1) Rénover la bibliothèque scolaire et en faire un lieu géré par les CM2, accessibles pendant les récréations	Pérenniser le projet de la bibliothèque scolaire Former les élèves de CE2 – CM1 à l'utilisation du logiciel de gestion Rendre la bibliothèque accessible aux élèves de CP CE1 pendant les récréations Discuter en conseil des élèves de l'acquisition de nouveaux ouvrages (<i>renouvellement du fond</i>) à partir de l'analyse des emprunts

2	Donner accès aux livres (2) Collaborer avec les bibliothèques publiques (et d'autres acteurs locaux, par exemple le salon du livre)	Fréquenter davantage les bibliothèques publiques → Pérenniser la fréquentation des bibliothèques publiques → Salon du livre : 2 classes accueilleront un auteur → Animation à la médiathèque de Fougères pour deux classes <i>Remarque : Mme Lefort-Thomas quitte son poste, certains accueils de classe, projets pourraient être décalés</i>
3	Créer un parcours de lecteur du cycle 1 au cycle 3	A préparer et à présenter au conseil des élèves en période 3

Objectif n°2 : Créer des habitudes de fréquentation des lieux culturels aux élèves et à leur famille

	Mise en œuvre	Plan d'action année scolaire 2022 2023
1	Faire de l'école un espace culturel qui accueille des expositions (permet aux familles de s'habituer à fréquenter ce type de lieu)	Propositions de temps à destination des parents : - La Grande Lessive (<i>participation aux deux éditions</i>) - Café des parents (<i>dans le cadre du Printemps des Poètes et de la résidence d'artiste, Constance Hinfray</i>)
2	Fréquenter avec les élèves des lieux culturels variés	Projet avec le centre culturel Juliette Drouet : projet Lalo Collaboration avec les médiathèques <i>Remarque : Mme Lefort-Thomas quittant son poste, l'exposition sur la BD initialement prévue en janvier février est reportée</i>
3	Organiser une manifestation culturelle dans un lieu dédié à accueillir ce type d'événements (salle de concert, cinéma...)	Dans le cadre des projets « musique à l'école » le concert aura lieu à la salle des Ajoncs d'Or Participation au Printemps des Poètes : travaux des élèves exposés en dehors de l'école

Enjeu n°2 : Œuvrer pour école une émancipatrice : accompagner l'Elève dans la construction de son identité

Objectif : Accompagner les élèves à mieux cerner leurs centres d'intérêts, leurs donner des outils pour s'exprimer (exprimer leurs émotions, leurs préférences)

	Mise en œuvre	Plan d'action année scolaire 2022 2023
1	Apprendre à se présenter (portrait moral) : création d'une progression inter-cycle permettant d'arriver à cet objectif au cycle 3	A partir de 2023-2024

2	Apprendre à affirmer, exprimer et argumenter ses préférences, accepter les différences de points de vue	A partir de 2023-2024
3	Institutionnaliser un système de gestion des conflits (utilisation des messages clairs à partir du cycle 2)	Mise en place d'un conseil de classe à partir du CP Mise en place d'un conseil des élèves à partir de la GS Mise en place commune des messages clairs à partir du CP → Pérennisation des dispositifs en accordant une place plus importante au conseil des élèves , en lien avec le parcours citoyen et le projet du Parlement des enfants (CM1-CM2)

Présentation des projets prévus pour l'année scolaire

c. Projet en lien avec les Parcours d'Education Artistique et Culturelle

i. Le Printemps des Poètes

Contexte :

- La municipalité de Saint-Georges-de-Reintembault a la volonté de construire une action autour du **Printemps des Poètes** en mars 2023
- Description de la manifestation : Chaque année, plus de 12 000 manifestations et autres festivités sont organisées, principalement en France et au Québec, à l'occasion de cette semaine consacrée à l'art poétique, qui se déroule habituellement au mois de mars, précédant de quelques jours l'arrivée du printemps.
- Une première réunion a eu lieu avec les partenaires possibles du projet (écoles, collèges, EHPAD, cinéma...)

Résidence artistique : Constance Hinfray (poète, plasticienne et performeuse)

- Classe de CE2 – CM1
- Résidence du lundi 9 au lundi 16 janvier
- Réalisation d'un théâtre d'ombre à partir de fragments poétiques écrits par les élèves
- Projet porté par la Maison de la Poésie à Rennes

Financement : 4 800 € répartis de la façon suivante :

- DRAC : 3 000 €
- Municipalité : 1 000 €
- APE : 400 €
- Coopérative : 200 €
- DAC : 200 €

Projet « Musique à l'école » en partenariat avec le conservatoire de musique communautaire de Fougères agglomération

Classes concernées : Classes de CP-CE1 CE2-CM1 et CM1-CM2

Thème : Musique et Poésie

Déroulement : Intervention de Céline Jouzel tous les lundis matin de septembre à février

Ecole de l'Étre, Rue de Longueve, 35420 Saint-Georges-de-Reintembault

Tel : 02 99 97 00 60

Courriel : ecole.0351029d@ac-rennes.fr

Compte-rendu du conseil d'école du 1^{er} conseil d'école, année scolaire 2022 - 2023

Restitution à la fin du projet (format concert à la salle des ajoncs d'or)

Financement : Fougères agglomération

Autres actions en lien avec le Printemps des Poètes

- A définir lors de la réunion en mairie le jeudi 20 octobre
- Travail possible avec d'autres structures de la commune (EPHAD, collège...)

Restitution

- Ouverture aux parents lors de la résidence de Constance Hinfray (pendant le processus de création)
- Concert à la salle des ajoncs d'or
- Durant le Printemps des Poètes (à définir)

ii. Autres projets en lien avec le PEAC

Salon du livre de jeunesse de Fougères

Classes concernées : MS – GS et CP - CE1

Déroulement : Les deux classes accueilleront un auteur en classe

Financement : 104 € (52€/classe) – Association des Parents d'Elèves

Spectacle Gamin – Lalo

Classes concernées : MS – GS / CP – CE1 / CE2 – CM1 et CM1 – CM2

Déroulement : Mardi 13 décembre à 14h00 – Centre Culturel Juliette Drouet

*Spectacle créé à partir de la résidence mission à Saint-Georges-de-Reintembault
réalisée en 2021 et 2022*

Financement : 649 € - Association des Parents d'Elèves

Dont : 404 € pour la billetterie et 245 € pour le transport

Ateliers de la médiathèque de Fougères

Classes concernées : TPS – PS – MS et MS - GS

Déroulement : Animation à la médiathèque de Fougères

Financement : 175 € - Transport pris en charge par la coopérative scolaire

d. Projet en lien avec l'Education Physique et Sportive (EPS)

Natation scolaire

Classes concernées : CP-CE1 , CE2 – CM1 et CM1 – CM2

Déroulement : 10 séances le vendredi après-midi à la piscine Aquatis de Fougères

Du vendredi 24 mars au vendredi 16 juin inclus

Ecole de l'Étre, Rue de Longueve, 35420 Saint-Georges-de-Reintembault

Tel : 02 99 97 00 60

Courriel : ecole.0351029d@ac-rennes.fr

Compte-rendu du conseil d'école du 1^{er} conseil d'école, année scolaire 2022 - 2023

Financement : Fougères agglomération, municipalité de Saint-Georges-de-Reintembault

Intervention de Samuel BEURY, éducateur sportif

Classes concernées : CE2-CM1 et CM1 – CM2

Déroulement : Cycle « Ultimate » de 10 séances en période 2 et 3

Financement : Fougères agglomération

Rencontre sportive avec l'école primaire publique de Louvigné-du-désert

Classes concernées : Toutes les classes

Déroulement : *Date à définir en mai ou en juin*

Maternathlon pour les élèves de TPS PS MS et GS

Ateliers d'athlétisme pour les élèves de CP CE1 CE2 CM1 et CM2

(ateliers gérés par les élèves de CM)

Financement : **200 € pour le transport pris en charge par la coopérative scolaire**

Perspectives : L'an dernier cette rencontre a eu lieu à Louvigné-du-Désert

Cette année il est proposer de :

- Maintenir les ateliers d'athlétisme à Louvigné-du-désert (*élémentaire*)

- Réaliser la rencontre des élèves de maternelle à Saint-Georges-de-Reintembault

e. Autres projets

Animation avec la LPO – Ligue de Protection des Oiseaux

Classes concernées : CP-CE1

Déroulement : 4 animations au mois de Novembre

2 animations en Janvier Février

Financement : Municipalité dans le cadre d'une convention

Semaine du goût

Classes concernées : MS - GS

Déroulement : Visite de la ferme Lait Gaillardises

Mardi 11 octobre, après-midi

Financement : **175 € - Association des Parents d'Elèves**

Accrobranche

Ecole de l'Étre, Rue de Longueve, 35420 Saint-Georges-de-Reintembault

Tel : 02 99 97 00 60

Courriel : ecole.0351029d@ac-rennes.fr

Compte-rendu du conseil d'école du 1^{er} conseil d'école, année scolaire 2022 - 2023

Classes concernées : CP-CE1

Déroulement : Parcours accrobranche en forêt de Fougères

Financement : 650 € dont : 400 € pour la billetterie et 250 € pour le transport

- 520 € - Association des Parents d'Elèves
- 130 € - Participation des familles (soit 5€/enfant)

Sortie à Saint-Malo

Classes concernées : TPS-PS-MS et MS - GS

Déroulement : Visite de l'aquarium, atelier / animation, pêche à pied

Financement : 1 220 € dont : 800 € pour la billetterie et 440 € pour le transport

- 1 000 € - Association des Parents d'Elèves
- 220 € - Participation des familles (soit 5€/enfant)

f. Projets en lien avec le parcours citoyen

Participation au « Parlement des enfants »

Classes concernées : CM1 – CM2

Déroulement :

Candidature déposée auprès du Directeur Académique (jusqu'au 14/11)

Thème : Renforcer la participation démocratique et la confiance dans les institutions.

Visite de l'Assemblée (projet) : Visite de l'Assemblée Nationale et/ou du Sénat (la demande va être réalisée auprès du député de circonscription, des sénateurs du département).

Financement : 1 475 € dont 625 € transport en bus jusqu'à la gare, 850 € transport en TGV :

- 935 € - Association des Parents d'Elèves
- 540 € - Participation des familles (soit 20€/enfant)

g. Séjour scolaire

Pour le séjour scolaire, deux propositions sont encore en discussion. Cela dépendra de l'attribution ou non de la subvention « Pass Classe de Mer » de la région Bretagne.

Séjour scolaire à l'île de Batz – Proposition 1 – 1 nuitée

Classes concernées : CE2-CM1 et CM1-CM2

Déroulement :

Ecole de l'Étre, Rue de Longueve, 35420 Saint-Georges-de-Reintembault

Tel : 02 99 97 00 60

Courriel : ecole.0351029d@ac-rennes.fr

Compte-rendu du conseil d'école du 1^{er} conseil d'école, année scolaire 2022 - 2023

Lundi 27 Juin	Mardi 28 Juin
Matin : Trajet en bus – traversée en bateau – installation au centre	Matin : Activité pêche à pied et découverte de l'estran
Après-midi : Activités nautiques 1 groupe : Kayak de mer 1 groupe : Paddle	Après-midi : Visite de l'île Traversée en bateau et trajet retour en bus

<p>▪ COÛT : Hébergement : 2 630 €</p> <p>Transport : 2 890 € (2 160 € bus / 730 € bateau)</p> <p>Activités : 1 660 €</p> <p style="text-align: right;">TOTAL : 7 180 € soit 146,50 € par élève</p>	<p>▪ FINANCEMENT : Participation des parents : 2 450 € soit 50 € par élève. Participation des communes : 1 130 €</p> <ul style="list-style-type: none"> • St Georges : 600 € (24) • Mellé : 280 € (6) • Le Ferré : 250 € (10) <p>Coopérative scolaire : 500 € Association de parents d'élèves APE : 3 100 €</p>
--	---

Séjour scolaire à l'île de Batz – Proposition 2 – 2 nuitées

Classes concernées : CE2-CM1 et CM1-CM2

Déroulement :

Lundi 26 Juin	Mardi 27 Juin	Mercredi 28 Juin
Matin : Trajet en bus – traversée en bateau – installation au centre	Matin : Visite de l'île – randonnée	Matin : Activité pêche à pied et découverte de l'estran
Après-midi : Activités nautiques 1 groupe : Kayak de mer 1 groupe : Paddle	Après-midi : Visite de l'île – Land Art	Après-midi : Traversée en bateau et trajet retour en bus

<p>▪ COÛT : Hébergement : 5 240 €</p> <p>Transport : 2 890 € (2 160 € bus / 730 € bateau)</p> <p>Activités : 1 660 €</p> <p style="text-align: right;">TOTAL : 9 790 € soit 228,78 € par élève</p>	<p>▪ FINANCEMENT : Participation des parents : 2 450 € soit 50 € par élève. Participation des communes : 1 130 €</p> <ul style="list-style-type: none"> • St Georges : 600 € (24) • Mellé : 280 € (6) • Le Ferré : 250 € (10) <p>Coopérative scolaire : 500 € Région Bretagne : 2 131,5 € Association de parents d'élèves APE : 3 578,9 € soit 478,9 € supplémentaire</p>
--	---

Les questions et points des parents d'élèves retenus pour le conseil d'école

Sans objet.